



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

Jacques FLODROPS
Inspecteur d'académie Directeur académique adjoint
des Hauts-de-Seine

Affaire suivie par :
Jannick CAILLABET, IEN pilote du groupe départemental EAC
Courriel : 0922547u@ac-versailles.fr
Elise PHALIPAUD, chargée de mission 2nd degré en EAC
Courriel : elise.phalipaud@ac-versailles.fr
Téléphone : 01 71 14 28 28

Nanterre, le 07 avril 2025

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation
nationale,

À

Madame, Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
nationale,
Mesdames, Messieurs les Directeurs des écoles,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,

*Copie à
Mesdames et Messieurs les responsables des salles
partenaires,
Mesdames et Messieurs les membres du comité de
pilotage Maternelle au cinéma et École et cinéma,*

**Objet : Mise en œuvre du dispositif Maternelle au cinéma dans la perspective du parcours d'Éducation
artistique et culturelle**

NOR : MENE1514630A

Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015

MENESR - DGESCO B3-4

Maternelle au cinéma s'adresse aux trois niveaux de l'École maternelle (petite section, moyenne section et grande section). Ce dispositif fonctionne sur le même modèle qu'École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma mais le cahier des charges prend en compte les spécificités de ce très jeune public : accueil sécurisé et sécurisant dans la salle de cinéma, découverte privilégiée du lieu, programmes adaptés de courts métrages issus d'un catalogue spécifique, formation des enseignants et accompagnement des salles de cinéma. Le dispositif Maternelle au cinéma s'ouvre progressivement dans les salles qui ont déjà une expertise de l'accueil et de l'accompagnement du jeune public.

De la PS à la GS, les enfants ont presque doublé leur âge ; d'une classe à l'autre, d'un enfant à l'autre, les différences et les écarts sont importants. C'est pour cela que le dispositif doit offrir un cadre solide avec des exigences et une forte ambition, mais aussi une certaine souplesse.

Il ne s'agit pas de proposer un « écran de plus » mais de contribuer à l'épanouissement de tous les élèves en proposant des situations d'apprentissages variées avec pour objectifs principaux : le langage, l'amorce du parcours artistique et culturel de l'élève, l'envie d'apprendre en jouant, en s'exerçant, en réfléchissant, en se remémorant (Programmes de l'École maternelle 2015).

Les modalités de mise en œuvre s'adaptent au territoire sur lequel il est implanté, néanmoins, voici les grandes lignes directrices :

- PS : deux séances sont organisées, au 2e et 3e trimestre.
- MS : trois séances sont organisées
- GS : trois séances sont organisées.

Le dernier film peut être un long- métrage du catalogue Ecole et cinéma.

Les parents sont associés à cette expérience de partage autour d'un objet culturel et sont conviés aux projections.

I. Objectifs et principes du dispositif

Les objectifs

- Faire de la rencontre sensible avec des œuvres cinématographiques un levier pour l'acquisition des langages ;
- Découvrir un lieu culturel de proximité et apprendre à devenir spectateur en vivant une expérience collective et partagée ;
- Construire une première éducation à l'image ;
- Elaborer des ressources et des outils pour une entrée réussie et sécurisée des plus petits dans ce dispositif.

Le public

Ce dispositif s'adresse à des classes volontaires de la petite section à la grande section, avec leurs enseignants sur des territoires définis chaque année.




La mise en œuvre nationale est assurée par l'association l'Archipel des Lucioles

<https://www.passeursdimages.fr/maternelle-au-cinema>

I. Programmation 2025-2026

La programmation choisie pour l'année 2025-2026 a été élaborée par le groupe de programmation dont les membres sont : la Coordination départementale, des salles de cinéma, des formateurs Éducation nationale.

Programmation confirmée en septembre 2025

	PS	MS	GS
1 ^{er} trimestre		 <i>Les Contes de la mère Poule Les films du préau, 46 min</i>	
2 ^e trimestre	 <i>Abracadabra L'agence du Court-métrage, 34 min</i>		
3 ^e trimestre	 <i>La baleine et l'escargote Les films du préau, 40 min</i>		

II. Inscriptions du 1er au 19 septembre 2025 sur ADAGE

Dorénavant, la campagne d'inscription se déroulera uniquement sur la plateforme ADAGE (Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle).

Dès le mois de juin précédant la campagne d'inscription, les directions des écoles recueillent la liste des classes qui souhaitent participer dans le document d'intention MAC/EC FICHE ECOLE transmis par la circonscription.

01 au 14 septembre 2025 : Campagne d'inscription sur la plateforme ADAGE (Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle). Le directeur d'école ou son représentant qui dispose des droits d'accès saisit les classes grâce au document récapitulatif MAC/EC FICHE ECOLE.

15 au 17 septembre 2025 : validation des classes saisies dans ADAGE par les IEN, en lien avec le CPC de circonscription et la Coordination nationale École et cinéma 92.

17 et 18 septembre 2025 : ajustements ou corrections avant transmission des inscriptions définitives à la Coordination École et cinéma 92.

Aucune autre inscription ne sera possible après le 19 septembre 2025 minuit.

Afin de préparer les circonscriptions et les écoles à ce changement, deux visios sont organisées avant la fin de l'année scolaire :

Mardi 03 juin 2025 à 17h30 : visio à destination des IEN et CPC des circonscriptions

Jeudi 12 juin 2025 à 17h30 : visio à destination de tous les personnels et partenaires concernés

Lien de connexion :

<https://visioagents.education.fr/meeting/signin/invite/464877/creator/73525/hash/8e1cbf312e411e9add1ce3ea82ce7a0b4aa12ac0>

III. Cahier des charges des enseignants engagés dans le dispositif

Dans le cadre de ce dispositif, tout enseignant qui inscrit sa classe dans le dispositif s'engage à :

- Avoir vu les films avant la projection avec ses élèves ;
- Accepter les dates et horaires de projection transmis par la salle partenaire et faire participer obligatoirement sa classe aux 2 ou 3 séances annuelles (sauf cas de force majeure) ;
- Suivre le parcours départemental de formation s'il est inscrit pour la première fois ;
- Intégrer la découverte sensible du cinéma à son projet de classe
- Communiquer régulièrement avec la coordination départementale sur la mise en œuvre de l'opération dans sa classe, dans l'école ;
- Accueillir des conseillers pédagogiques dans la classe (échanges, observations, mutualisations, co-constructions de séances...);
- Contribuer à l'évaluation du dispositif.

IV. Formation des enseignants

La formation des enseignants constitue un élément essentiel au bon fonctionnement du dispositif et de son impact sur la réussite des élèves. Elle se compose d'un parcours hybride de 6h obligatoire à destination de tous les enseignants inscrits pour la première fois.

Samedi 27 septembre 2025 de 09h30 à 12h30 : Projection de la programmation complète pour tous les enseignants au cinéma LE REX 364 Av. de la Division Leclerc, 92290 Châtenay-Malabry. Cette matinée est hors parcours institutionnel. La présence de l'enseignant valide définitivement son inscription dans le projet.

V. Contact de la Coordination départementale Culture : salle partenaire

Carline DIALLO, Directrice du cinéma, LE REX, Châtenay-Malabry

cdcac.le.rex@orange.fr

Mathilde MANSON, Responsable jeune Public, LE REX, Châtenay-Malabry

mathildecac.le.rex@orange.fr

L'Inspecteur d'académie

Directeur académique des services de l'Education
nationale des Hauts-de-Seine



Frédéric FULGENCE

La Coordinatrice des salles partenaires

Directrice du cinéma LE REX,
Châtenay-Malabry



Carline DIALLO